

ne doivent pas être un obstacle à la satisfaction des besoins de tous les membres de la communauté.

Les besoins existent, si les richesses matérielles sont là et si la capacité de produire existe, l'argent doit se trouver là, en quantité suffisante—pas plus, mais pas moins—pour satisfaire les besoins.

Nous demandons donc, pour le Québec, le pouvoir de contrôler lui-même son crédit, de façon à assurer son développement économique et social. Nous voulons que le Québec jouisse de la plénitude de ses droits, afin de se développer selon les besoins et les aspirations du peuple canadien-français du Québec, comme nous voulons que les autres provinces se développent selon leurs besoins et leurs aspirations. C'est cela que nous appelons un statut d'égalité.

Les autres demandes créditistes pour le Québec en vue d'une nouvelle constitution sont: le contrôle de son commerce extérieur; le contrôle de son immigration et finalement le contrôle de ses sources de fiscalité.

Je ne veux pas entrer dans le détail de ces revendications. Cependant, je trouve étrange, monsieur l'Orateur, que le gouvernement actuel n'ait rien proposé dans le discours du trône en vue de remettre aux provinces les sources de fiscalité qui sont les leurs. Non pas un retour à 25 ou 30 p. 100, mais un retour complet de leurs sources de fiscalité, un retour complet des droits qui sont les leurs.

Durant la période précédant la deuxième guerre mondiale, le partage de l'assiette fiscale entre les gouvernements apparaissait plus équitable, surtout quand les provinces et les municipalités pratiquaient une politique de laisser-faire.

De 1926 à 1939, Ottawa touchait 46.2 p. 100 des revenus de la taxation globale; les provinces retiraient 17.9 p. 100 et les municipalités 35.9 p. 100.

Au cours de la guerre, les provinces et les municipalités, se rendant aux demandes d'Ottawa, ainsi que le disaient le très honorable Mackenzie King et le député de Saint-Maurice-Lafèche (M. Chrétien), ont cédé ou loué leur champ de taxation.

Mais, avec la guerre, et une activité de plus en plus grande des autres paliers de gouvernement dans divers secteurs de la vie économique, les revenus des gouvernements ont connu une hausse croissante dans l'utilisation du produit national brut. Par exemple, de 1926 à 1939, soit une période de 13 ans, les revenus globaux des trois paliers de gouvernement accaparaient de 14 à 22 p. 100 du produit national brut. Cette proportion a dépassé 28 p. 100 durant la guerre et, en 1962, atteignait 30 p. 100 du produit national brut.

[M. Caouette.]

Or, c'est le gouvernement fédéral qui a conservé pour lui la presque totalité de cette augmentation du revenu. Alors que son revenu équivalait à environ 7 p. 100 du produit national brut avant la guerre, il atteignait 17 p. 100 ces dernières années. Par ailleurs, alors que les provinces et les municipalités, dont l'utilisation du produit national brut avant la guerre égalait celle du gouvernement fédéral, elle était inférieure à 5 p. 100 depuis 1947. L'augmentation des taxes directes et indirectes a favorisé presque uniquement le gouvernement fédéral au détriment des provinces et des municipalités.

C'est ainsi que durant la période 1957-1962, le gouvernement fédéral a accaparé 62.7 p. 100 de tous les revenus de la taxation tandis que les provinces retiraient 20.8 p. 100 et les municipalités seulement 16.5 p. 100.

M. Jean Lesage avait donc raison d'affirmer, lors de la conférence fédérale-provinciale de 1963, que les arrangements fiscaux qui ont entraîné cette situation ne devaient être que temporaires et devaient être révisés.

En 1963, il n'y a plus d'état de guerre et les problèmes économiques qui confrontaient le Canada après 1950 ne sont plus les mêmes. Ce sont les besoins des provinces qui, après ces années, sont devenus prioritaires par rapport à ceux du gouvernement fédéral.

Et quelles avaient été les demandes du Québec? Voici les paroles mêmes de M. Lesage:

De nouveau, nous demandons comme pouvoirs fiscaux minima: 25 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers; 25 p. 100 de l'impôt sur le revenu des corporations et 100 p. 100 de l'impôt sur les successions, car la transmission de la propriété relève des provinces. Corollairement, il est logique que l'impôt sur les donations entre vifs soit dévolu aux provinces puisque ces donations sont de même caractère que les successions.

M. Lesage réclamait peu à l'égard de ce qui nous revient. S'il avait agi dans le véritable intérêt de sa province, ce n'est pas 25 p. 100 de ce qui appartient au Québec que M. Lesage aurait réclamé mais bien 100 p. 100; c'est ce que réclament d'ailleurs les créditistes.

M. Lesage réclamait en réalité 150 millions de dollars; il a obtenu 40 millions et la promesse d'en recevoir davantage dans les années à venir.

Comme l'écrivait François-Albert Angers, dans *l'Action Nationale*:

C'est les mains vides que M. Lesage est revenu d'Ottawa, de la conférence fédérale-provinciale.

Et pourquoi M. Lesage est-il revenu les mains vides? Tout simplement parce qu'il a reconnu la primauté des mécanismes de centralisation, comme l'affirme M. Angers.

Quand M. Lesage négocie avec Ottawa, il offre toujours deux options. Il demande à Ottawa de donner plus d'argent à sa façon, ou de lui remettre plus de droits. Ottawa